



Proxim iTi, 56 place de l'Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE

Site internet : www.proximiti.fr
Email : contact@proximiti.fr

Transports scolaires – Année :

FORMULAIRE INSCRIPTION (supplément de 40€)

ELEVE

Fille

Garçon

NOM :

Prénom : Date naissance :

REPRESENTANT LEGAL

Père

Mère

Tuteur légal

Famille d'accueil

Photo obligatoire

Zone des yeux

NOM : Prénom :

Adresse

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Email obligatoire :

Garde alternée : OUI

NON

Si l'élève est en garde alternée et a besoin de 2 transports scolaires : Chaque parent doit remplir un formulaire d'inscription et joindre un justificatif de garde alternée (copie jugement de divorce ou attestation sur l'honneur). Chaque parent règle 50% du tarif, établi en fonction de son propre avis d'imposition.

ETABLISSEMENT SCOLAIRE

REGIME ELEVE : ½ pensionnaire

Externe

INTERNES NON ADMIS

CLASSE de l'élève : **Classe professionnelle**

Etablissement scolaire :

OPTION DEROGATOIRE : SEGPA SI Ski STi2D ESABAC Autre :

La dérogation délivrée par l'Education Nationale ou par l'établissement scolaire n'entraîne pas une dérogation pour les transports.

TRAJET demandé : de à

ARRET (si vous le connaissez) :

Je reconnais avoir lu le règlement des transports scolaires disponible sur le site www.proximiti.fr

Oui, je m'engage à faire respecter le règlement par l'élève

Oui, je m'engage à respecter le règlement

Signature du représentant légal :

Signature de l'élève :

Date : le

Cadre réservé à Proxim iTi

Les informations recueillies au cours de la procédure font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des transports scolaires. Les destinataires des données sont Proxim iTi et le Département de la Haute Savoie. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit veuillez-vous adresser à Proxim iTi.



Proxim iTi, 56 place de l'Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE

Site internet : www.proximiti.fr
Email : contact@proximiti.fr

Transports scolaires – Année : _____

FORMULAIRE INSCRIPTION (supplément de 40€)

QUESTIONS FREQUENTES

Perte ou vol de la carte de transport scolaire

En cas de perte ou de vol de la carte de transport scolaire, un duplicata peut être délivré. Transmettez à Proxim iTi « la demande d'un duplicata de carte de transport » disponible sur notre site internet www.proximiti.fr. Le duplicata est facturé 10 euros.

Oubli dans le car

Renseignez-vous d'abord auprès du conducteur.

Les objets trouvés dans les cars sont ramenés au dépôt des sociétés de transport. Les coordonnées des sociétés de transport sont indiquées sur les fiches horaires et consultables sur le site www.proximiti.fr.

Changement de domicile / changement d'établissement scolaire

Complétez le « Formulaire changement de situation » et transmettez-le avec les justificatifs demandés à Proxim iTi par courrier postal ou par email : contact@proximiti.fr.

Bénéficiaire d'un transport scolaire lors d'un stage en entreprise

Nous vous invitons à adresser votre demande à Proxim iTi par courrier postal ou par email : contact@proximiti.fr.

Problème - réclamation

Envoyez un email ou un courrier postal à Proxim iTi en nous précisant : la date des faits / la description des faits / le numéro de circuit de l'élève (indiqué sur sa fiche horaire et consultable sur le site internet www.proximiti.fr).

Garde alternée

Si l'élève est en garde alternée et a besoin de 2 transports scolaires :

Chaque parent doit remplir un formulaire d'inscription et joindre un justificatif de garde alternée (copie jugement de divorce ou attestation sur l'honneur). Chaque parent règle 50% du tarif, établi en fonction de son propre avis d'imposition.

J'accueille un correspondant

Dans le cadre des échanges scolaires, les familles qui accueillent un correspondant doivent prendre contact avec l'établissement scolaire qui transmettra la demande officielle de transport à Proxim iTi.

L'établissement scolaire doit adresser la demande au moins 20 jours avant l'arrivée des correspondants.

Proxim iTi informera alors l'établissement scolaire des possibilités de transport.